

# CONSEIL MUNICIPAL DU 15 septembre 2021 - 20h30

Le compte rendu du dernier conseil est accepté à l'unanimité.

## **Travaux du gymnase : demandes de subvention**

Les travaux sont estimés à 833 432 €HT.

Les demandes de subvention validées à l'unanimité par le conseil, lesquelles représentent environ 50 % du montant TTC des dépenses, sont les suivantes :

- Europe (Leader) : 50 000 €
- Etat (DETR + STDIL) : 358 372 €
- Agence Nationale du Sport : 100 000 €
- SIEDS : 30 000 €

## **SIEDS : renouvellement de convention de partenariat SIGiL relative au cadastre**

Le conseil valide à l'unanimité son renouvellement. Maintien du coût annuel : 700 €, avec enrichissement de la base de données.

## **Mellois en Poitou : renouvellement de convention relative aux autorisations d'urbanisme**

Hausse significative des tarifs d'instruction des autorisations d'urbanisme facturés à la Commune. Validation du renouvellement par le conseil, à la majorité des voix.

## **Mellois en Poitou : convention d'implantation des points de collecte d'ordures ménagères et tri sélectif**

À la majorité des voix, le conseil valide la convention. Il conviendra cependant, à l'issue du déploiement du dispositif sur l'ensemble du territoire communautaire de caler les jours de collecte. Il est également attendu une communication régulière sur les consignes de tri, l'intégration paysagère des containers et leur entretien. Courrier en ce sens sera envoyé au service idoine

## **Centre de Gestion : prolongation de la convention relative à l'instruction des dossiers de retraite des agents**

Le conseil à l'unanimité autorise l'avenant prolongeant de 6 mois la convention en cours, dans l'attente d'une nouvelle convention en 2022.

## **Remboursement des frais engagés par les associations en charges des animations musicales des vendredis au parc et des festivités du 14 juillet**

A l'unanimité, le conseil autorise les remboursements suivants :

14 juillet (Comité des fêtes)	=	1585.71 €
16 juillet (MPP)	=	869.10 €
13 août (Comité des fêtes)	=	1574.80 €

## **ACCA : indisponibilité de la salle des fêtes : défraiement de frais engagés**

La réservation de la salle ayant dû être annulée en raison d'un retard dans les travaux alors qu'elle avait déjà engagé des frais, le conseil autorise le versement de 200 € à l'association de chasse, en guise de dédommagement.

## Nom de rue

Après avoir reçu plusieurs propositions des enfants de l'école élémentaire du Chêne et après le vote des conseillers, la rue desservant l'école du Chêne ainsi que le gymnase portera le nom de « Rue des petits bavardages ». Un courrier sera adressé à l'école, pour information.

## Questions diverses :

- ❖ Les travaux de voirie de la rue des Petits bavardages sont terminés. Le stationnement des bus reste à caler pour une meilleure sécurisation des usagers. Au niveau de l'aménagement, il manque encore à ce jour la signalisation horizontale et les réverbères. L'utilisation du sas par les parents lors de la sortie des enfants reste à clarifier avec le corps enseignant.
- ❖ Pour le gymnase, le permis de construire est en cours d'instruction. Le timing est respecté.
- ❖ Le projet de modification du carrefour de la rue Gate Bourse et de la rue du Pré de l'Étang est entérinée : la commission s'est appuyée sur une étude réalisée par le Département et visant à sécuriser les usagers : création de passage piétons, redéfinition des voies de circulation. Une communication sera opérée dans le prochain bulletin municipal. La phase de test qui s'étendra sur 6 mois devrait débuter avant la fin de l'année.
- ❖ Le dossier des voies douces va faire l'objet d'une étude par la chargée de mission dévolue à Lezay par le dispositif des « Petites Villes de Demain ».
- ❖ Dans le cadre de la lutte communale contre l'incendie, et après consultation du SDIS, une outre souple sera installée à la Bâcherie. Le poteau de défense incendie de Bourchenin n'est toujours pas opérationnel à 100%.
- ❖ Les travaux sur la couverture de la Poste débutent le 20 septembre. Ceux concernant les bâtiments locatifs voisins devraient débuter le mois prochain
- ❖ Le prochain bulletin municipal sera distribué début octobre. Les articles sont attendus le 20-09 au plus tard.
- ❖ Le marché aux bestiaux a fermé le mardi 7 septembre pour des raisons sanitaires (traces de salmonelle chez un opérateur). L'ensemble du foirail a été nettoyé à haute pression et désinfecté. Par la suite, sur les 16 prélèvements analysés, tous se sont révélés négatifs : le foirail a pu reprendre ses activités dès le mardi suivant. L'ensemble des opérateurs a salué les décisions prises. Afin de prévenir/limiter les risques infectieux, le protocole actuel de désinfection sera adapté. La municipalité remercie l'ensemble des agents ayant œuvré lors de cet épisode sensible, ainsi que l'entreprise Place'Net 79 pour sa réactivité et son professionnalisme.
- ❖ La commission urbanisme/Environnement rencontre les agents du service espaces verts le 23 septembre.
- ❖ Déclarations d'intention d'aliéner : la commune n'opère pas son droit de préemption pour les 10 cessions présentées.
- ❖ Agenda
  - 13 octobre : conseil municipal
  - 15 janvier 2022 : repas du CCAS + distribution brioche et jus de pomme pour ceux qui n'assisteront pas au repas

Fin de conseil : 22h40